

Opération de fouille d'archéologie préventive

HORBOURG-WIHR - *Kreutzfeld*

Aménagement d'un lotissement d'habitations :
du 05/03/2008 au 30/05/2008

Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan (PAIR)

Contact :

Julia KOWALSKI - Chargé de communication -
03 90 58 55 77 - 06 28 62 47 34 - julia.kowalski@pair-archeologie.fr

Le Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan (PAIR) réalise, depuis le 05 mars 2008 et jusqu'au 30 mai 2008, une fouille d'archéologie préventive à Horbourg-Wihr, au lieu-dit *Kreutzfeld*. Cette opération se déroule sur une surface de 9 260 m² concernée par le projet d'aménagement d'un lotissement d'habitations.

Menée sous la responsabilité scientifique de Pascal Flotté, archéologue territorial spécialiste de la période gallo-romaine, cette fouille d'archéologie préventive nécessite la présence permanente de 5 archéologues. Les compétences du restaurateur du patrimoine du PAIR pourront être requises pour le prélèvement d'objets fragiles sur le terrain.

Pourquoi fouille-t-on ?

Les activités des hommes modifient sans cesse le sol. En fouillant, les archéologues ouvrent des fenêtres sur notre passé. Le moindre tesson, la plus petite trace de feu, parfois même quelques graines peuvent permettre de mieux comprendre à quoi pouvait ressembler la surface étudiée à une époque antérieure et, parfois, de renouveler nos connaissances sur les sociétés anciennes. Le rôle de l'archéologue est de faire parler « les archives du sol ». Ces découvertes du passé nous permettent de mieux appréhender notre présent.

Qu'est-ce que l'archéologie préventive ?

Il s'agit de l'ensemble des travaux de recherches archéologiques exécutés avant la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'urbanisme susceptible de porter atteinte à des vestiges. L'archéologie préventive représente 90% de la totalité de l'activité archéologique française (les 10% restants correspondant l'archéologie programmée qui permet d'approfondir la connaissance scientifique de sites archéologiques non menacés et la veille archéologique qui accompagne des découvertes fortuites).

Ces travaux sont réalisés sous la tutelle des services du Ministère de la Culture et de la Communication, représenté dans chaque région de France au sein de la Direction régionale des affaires culturelles par le Service régional de l'archéologie.

Les archéologues travaillent en étroite collaboration avec les aménageurs qui intègrent dans leur calendrier et leur budget le temps de détection, de fouille, d'étude ou d'éventuelle sauvegarde des vestiges mis au jour.

L'archéologie préventive présente deux aspects, déterminants pour l'aménagement du territoire et la conservation du Patrimoine :

- Le **diagnostic** (ou sondages d'évaluation).
- Les **fouilles**

La première opération, appelée « **décapage** », permet d'offrir une vision spatiale exhaustive indispensable à la compréhension du site et à la mise en œuvre des choix méthodologiques. Elle consiste à retirer grâce à une pelle mécanique la couche de terre végétale afin de mettre au jour une couche jaune appelée loess. Lors de cette opération, l'archéologue guide les mouvements de l'engin pour repérer les potentiels vestiges que le sous-sol recèle, et donc les zones qu'il serait intéressant d'approfondir.

Puis, chacune de ces zones est soigneusement **fouillée** par les archéologues afin de détecter des couches de couleurs et de textures différentes, qui le renseigneront quant aux événements, liés à l'activité humaine ou non, qu'a connu ce secteur. Plus l'archéologue descend, plus il remonte dans le temps. On ne mélange jamais les objets qui viennent de couches différentes car chacune d'elles correspond à un moment précis

L'archéologie ne s'arrête pas à la fouille ! Les archéologues prennent le temps d'enregistrer toutes les informations recueillies en dessinant, en photographiant et en décrivant ce qu'ils observent. Le matériel recueilli est ensuite lavé, dessiné, inventorié et stocké dans les locaux du PAIR et pourra faire l'objet d'une exposition. Lorsque le chantier est achevé, le responsable de l'opération doit réunir l'ensemble des données, les analyser, les comparer et les interpréter afin de comprendre ce qui s'est passé.

Enfin, il présente tous les résultats obtenus dans le **rapport de fouille**.

Qu'est-ce que le PAIR ?

Le **Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan**, créé le 8 septembre 2006, est le fruit d'une **volonté politique et d'un partenariat exemplaire entre les 2 Conseils Généraux**, engagé dès 2003. Associant les ressources des deux départements, l'établissement s'inscrit dans une **démarche de complémentarité et de partenariat** avec le Ministère de la Culture, l'Inrap, les universités, le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.), les associations locales d'histoire et d'archéologie, les bénévoles et tout autre acteur de l'archéologie.

Installée à Sélestat, en Centre-Alsace, à la limite des deux départements, cette **structure polyvalente** a pour principaux champs d'action la réalisation d'opérations d'archéologie préventive, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique mais également la formation et la transmission des connaissances aux chercheurs et aux publics.

A savoir ! Depuis la loi du 27 septembre 1941, les fouilles archéologiques sont soumises au contrôle de l'Etat. « Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages [...] sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation du ministre chargé de la Culture »

En outre, la loi du 18 décembre 1989 soumet l'utilisation de détecteurs de métaux à une **autorisation préfectorale**. Repérer quelque chose et l'extraire du sol n'a, du point de vue archéologique, aucun sens : isolé de tout contexte, un objet n'apporte aucun renseignement sur la société qui l'a fabriqué et utilisé.

